

Le service Présence vous simplifie la vie!

GESTION PRIVÉE



Afin que vous puissiez consacrer toute votre attention à vos proches et à vos affaires prioritaires, Gestion privée Desjardins met à votre disposition une équipe de professionnels expérimentés pouvant vous aider à solutionner vos petits tracas.

Quel que soit le domaine, ces spécialistes ont l'expérience nécessaire et les permis requis pour exercer leurs fonctions et savent comment s'y prendre pour vous aider.

Voici un survol des services dont vous pouvez profiter.

Découvrez tous les avantages que vous réserve le service Présence.

Une présence essentielle, peu importe l'endroit où vous vous trouvez :

- Canada et états-unis : 1 877 871-3216 (sans frais)
- Partout dans le monde : 514 871-3216 (à frais virés)



L'assistance juridique

Vous pouvez consulter une équipe d'avocats et de notaires¹ chevronnés pour obtenir des renseignements sur des questions juridiques touchant votre vie quotidienne, à l'exclusion du droit criminel et fiscal.

Par exemple :

- les biens et les propriétés (copropriété, problèmes de voisinage, servitudes, etc.);
- le droit familial (mariage, divorce, garde partagée, union de fait, etc.);
- le droit du travail (contrats et relations de travail, accidents, congédiement, etc.);
- le droit immobilier (vices cachés, achat et vente, rénovations, etc.).

¹ Service d'information juridique téléphonique uniquement – aucune consultation en personne, aucune étude ou rédaction de documents, aucun remboursement des frais juridiques ou extrajudiciaires. Les avocats et les notaires sont disponibles du lundi au vendredi, de 9 h à 20 h, et le samedi, de 9 h à 17 h, à l'exception des jours fériés. Les professionnels rappellent dans les 48 heures suivant l'ouverture d'un dossier durant les jours ouvrables.

L'assistance autonomie¹

Vous avez besoin d'aide pour accomplir vos tâches quotidiennes? Vous et vos proches aidants avez accès à notre service d'assistance en cas de perte d'autonomie de votre part, qu'elle soit ponctuelle ou permanente ou qu'elle soit liée à un accident, à une hospitalisation ou à une maladie grave.

Par exemple² :

- une prise en charge rapide par notre personnel infirmier pour évaluer et coordonner les services requis au quotidien;
- la recommandation à des ressources fiables qui pourront prendre soin de vous et vous offrir des services, comme de l'entretien ménager léger, la préparation de repas, des soins d'hygiène et de confort, des services de transport lors de rendez-vous médicaux, etc.;
- la coordination des services d'aide à la vie domestique pour vos proches aidants.

L'assistance habitation

Vous déménagez ou devez subitement composer avec une urgence à la maison? Quelle que soit la nature de l'aide dont vous avez besoin, l'assistance habitation peut vous éviter des tracas en vous fournissant des conseils et des recommandations fiables.

Par exemple :

- des services de professionnels de différents corps de métiers;
- des travaux de rénovation ou de construction;
- des services-conseils pour l'entretien de votre

domicile.

L'assistance succession

La gestion d'une succession soulève toujours de nombreuses questions à caractère juridique. Nous vous offrons de l'information juridique et un accompagnement personnalisé de premier niveau pour la planification, la liquidation et la gestion d'une succession.

Par exemple :

- l'accès à nos conseillers juridiques experts³;
- des renseignements juridiques pour mieux comprendre les étapes, les obligations légales et la terminologie souvent complexe d'une succession;
- un accompagnement personnalisé, étape par étape, lors de la liquidation d'une succession;
- de l'aide pour comprendre et remplir correctement les principaux formulaires.

¹ Ce service n'est offert qu'au Québec.

² Tous les frais liés aux professionnels et aux fournisseurs sont directement à la charge des utilisateurs. Le service ne couvre pas certains soins médicaux et professionnels (tels que médecins, inhalothérapeutes, nutritionnistes, services de réadaptation, services psychologiques et soins invasifs). Les soins infirmiers sont limités aux actes pouvant être délégués aux préposés aux bénéficiaires selon le principe de la loi 90. Seuls les bénéficiaires ne résidant pas dans un établissement de santé sont admissibles aux services d'assistance à l'autonomie.

³ Service d'information juridique téléphonique uniquement – aucune consultation en personne, aucune étude ou rédaction de documents, aucun remboursement des frais juridiques ou extrajudiciaires. Les experts juristes sont disponibles du lundi au vendredi, de 9 h à 20 h, et le samedi, de 9 h à 17 h, à l'exception des jours fériés. En dehors de ces heures, les chargés d'assistance ouvrent le dossier en vue du rappel des experts juristes – qui rappellent dans les 48 heures suivant l'ouverture d'un dossier et durant les jours ouvrables.

L'assistance voyage

En tant que membre de Desjardins vous bénéficiez d'une assistance voyage sous la forme de conseils avant et pendant votre voyage. Elle vous est offerte 24 heures sur 24, 7 jours sur 7, que votre voyage se déroule à l'extérieur de votre province de résidence ou à l'étranger. Les membres de votre famille qui voyagent avec vous – votre conjoint et vos enfants à charge – bénéficient des mêmes avantages.

Par exemple :

- avant le départ – renseignements utiles pour préparer votre voyage (passeports, visas, etc.) et renseignements sur la santé (vaccin, précautions selon la destination, etc.);
- pendant le voyage – notre équipe de soutien médical ainsi que notre personnel infirmier et nos médecins spécialisés en médecine d'urgence et nos nombreux fournisseurs internationaux sont disponibles pour vous assister.

Pour l'obtenir :

- Canada et États-Unis : 1 855 559-5501 (sans frais)
- Partout dans le monde : 1 514 875- 9170 (à frais virés)
- Ailleurs dans le monde, à l'exception des Amériques (certains pays seulement) : indicatif outre-mer du pays visité suivi de 800 29 48 53 99 (sans frais)

Attention : L'Assistance voyage est un service qui ne couvre pas les frais encourus avant ou pendant votre voyage. Assurez-vous de souscrire une assurance voyage Desjardins avant le départ couvrant la durée totale de votre séjour (y compris pour les séjours de 3 jours ou moins) pour une prise en charge complète ou de posséder une carte de crédit Desjardins - voir les détails sur notre site [Desjardins.com](https://www.Desjardins.com).

Conciergerie¹

Du lundi au vendredi, de 8 h à 17 h 30

Votre temps est précieux! Le service de conciergerie vous fait gagner du temps dans votre vie de tous les jours et vous permet de profiter davantage de vos temps libres, seul ou avec vos proches. Ce service vous offre de l'assistance pour des activités ici et à travers le monde.

Par exemple :

- la réservation de billets pour les grands événements sportifs ou culturels, même à guichets fermés;
- l'organisation de voyages et des suggestions de restaurants, d'activités, d'itinéraires, de location de voiture, de réservation de chambre, etc.;
- la recherche de maison, d'appartement ou de chalet à louer;
- la suggestion d'espaces originaux pour l'organisation de fêtes.

¹ Service réservé aux particuliers, pour usage personnel uniquement et pour des demandes licites. Tous les frais liés aux professionnels et aux fournisseurs sont directement à la charge des utilisateurs. Certaines limitations peuvent s'appliquer.